Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 28 juin 2022

Présents:

Franck RAYNAL - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU - Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI - Isabelle DULAURENS - Benoît GRANGE - Catherine DAUNY - François SZTARK - Emmanuel MAGES - Marc GATTI - Sabine JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Marie-Claire KARST - Patrick CHAVAROT - Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER - Jean-Paul MESSÉ - Sylvie BRIDIER - Alhadji NOUHOU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET - Élodie CAZAUX - Benoist REMEGEAU

Absents ayant donné procuration :

Pascale PAVONE procuration à Stéphane MARI Stéphanie GRONDIN procuration à Jérémie LANDREAU

(DEL2022_167, DEL2022_170 à _172, DEL2022_174 à _179, DEL2022_181 à _185, DEL2022_187 à _188, DEL2022_190, DEL2022_196 à _198,

DEL2022_205)

Benoît RAUTUREAU procuration à Véronique CARLOTTI (DEL2022_ 167 à _188, DEL2022_190, DEL2022_196 à _198, DEL2022_205)

Fatima BIZINE procuration à Annie LADIRAY

Dominique MOUSSOURS-EYROLLES procuration à Sabine JACOB-NEUVILLE

Fatiha BOZDAG procuration à Benoît GRANGE
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Christian CHAREYRE procuration à Jean-Pierre BERTHOMIEUX

Stéphane COMME procuration à Sylvie VIEU

(DEL2022_167 à _201, DEL2022_205)

Cem ORUC procuration à Naji YAHMDI

(DEL2022_167, DEL2022_170 à 172, DEL2022_174 à _179, DEL2022_181 à _185, DEL2022_187 à _188, DEL2022_190, DEL2022_196 à _198, DEL2022_205)

Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ procuration à Marc GATTI

(DEL2022_170 à _172, DEL2022_174 à _179, DEL2022_181 à _185, DEL2022_187 à 188, DEL2022_190, DEL2022_196 à 198, DEL2022_205)

Anne-Marie TOURNEPICHE procuration à Sébastien SAINT-PASTEUR

Élodie CAZAUX procuration à Sylvie BRIDIER

(DEL2022 167 à 188, DEL2022 190, DEL2022 196 à 198, DEL2022 205)

Absents:

Alhadji NOUHOU (DEL2022_169)
Patricia GAU (DEL2022_180)

Marie-Céline LAFARIE (DEL2022 180)

Secrétaire de séance : Valérie WASTIAUX GIUDICELLI

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du mardi 10 mai 2022

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°DEL2022_167 : Aide financière exceptionnelle suite aux intempéries des 19, 20 et 21 juin 2022

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'aide exceptionnelle proposée à hauteur de 20.000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant ;
- d'inscrire les crédits en subvention de fonctionnement aux autres communes 657348.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_168 : Commission Communale pour l'Accessibilité - Adoption du rapport 2021

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte du rapport relatif à l'état d'avancement des travaux en matière d'accessibilité et des actions sur le cadre bâti existant, comme sur la voirie, s'adressant aux personnes touchées par un handicap sur la Ville de Pessac.

Ce rapport, une fois acté, sera remis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Il est pris acte du présent rapport.

<u>aff n°DEL2022_169 : Formation en alternance - Apprentissage - Création de</u> deux emplois

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la Ville de Pessac à conclure, pour l'année scolaire 2022-2023 et les suivantes, 2 contrats d'apprentissage ;
- d'autoriser la Ville de Pessac à engager les démarches auprès du CNFPT afin d'obtenir tout ou partie de la prise en charge des frais de formation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats et les conventions conclues avec les centres de formation des apprentis ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 pour les contrats (rémunération des apprentis, NBI des maîtres d'apprentissage) et au chapitre 011 pour les frais pédagogiques.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_170 : Exercice 2022 - Répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - Canton 1 de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, pour la partie de la commune relevant du canton 1, l'affectation de la dotation du FDAEC aux opérations inscrites dans le tableau ci-annexé ;
- de solliciter auprès du Département, au titre de ce même canton, le versement d'une subvention de 77.431,00 € pour la réalisation de ces investissements ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

<u>aff n°DEL2022 171 : Exercice 2022 - Répartition du Fonds Départemental</u> d'Aide à l'Équipement des Communes - Canton 2 de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, pour la partie de la commune relevant du canton 2, l'affectation de la dotation du FDAEC aux opérations inscrites dans le tableau ci-annexé ;
- de solliciter auprès du Département, au titre de ce même canton, le versement d'une subvention de 87.645,00 € pour la réalisation de ces investissements ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_172 : Admissions en non-valeur de produits communaux</u> irrécouvrables

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'admission en non-valeur, pour un montant de 2 690 €, des produits communaux précités ;
- de prendre acte du montant des créances éteintes qui s'élève à 146,54 € ;
- que la régularisation de ces opérations donnera lieu à l'émission, au cours de l'exercice 2022, de deux mandats imputés respectivement à l'article 6541 (Créances admises en non valeur) et à l'article 6542 (Créances éteintes) du budget principal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_173 : Schéma de promotion des achats socialement et</u> écologiquement responsables - Adoption

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à publier ledit schéma ;
- de présenter l'avancement de la mise en œuvre du S.P.A.S.E.R. annuellement, concomitamment avec le rapport de développement durable de la commune.

Elle portera notamment sur les résultats des indicateurs liés aux axes du S.P.A.S.E.R. et permettra de vérifier dans quelle mesure les marchés notifiés répondent aux différentes actions proposées dans cette politique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022 174: Achat de fournitures scolaires et travaux manuels, matériel pédagogique et papier de reprographie pour les écoles, accueils périscolaires et accueils de loisirs - Relance lot n° 2

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et autres documents y afférents avec l'attributaire suivant :
- lot n° 2 (matériel pédagogique) : LACOSTE, Dactyl Bureau & École/SAS LACOSTE, 15 allée de la Sarriette, ZA Saint Louis, 84250 LE THOR
- d'inscrire les crédits au chapitre 21 du budget.

aff n°DEL2022_175 : Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Accord Cadre à bons de Commande - Attribution

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et autres documents y afférents avec les attributaires suivants :
- lot no 1 (vêtements de travail, textiles et parkas) : lot infructueux
- lot n° 2 (chaussants de sécurité (hors entretien cuisine) et EPI « tête corps mains ») : PROLIANS, Rue des frères Lumière, ZI Tartifume, 33100 BEGLES
- lot n° 3 (blouse d'entretien et vêtements de cuisine) : L'ECHOPPE, 28 rue Blanqui, CS 50034, 33028 BORDEAUX CEDEX
- lot n° 4 (chaussants d'entretien et cuisine) : L'ECHOPPE, 28 rue Blanqui, CS 50034, 33028 BORDEAUX CEDEX
- lot n° 5 (uniformes de la police municipale) : GK PROFESSIONAL,159 avenue Galliéni, 93170 BAGNOLET
- d'inscrire les crédits au chapitre 011 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_176 : Jeux et équipements sportifs - Vérifications périodiques réglementaires - Ajout de structures par Avenant n°1</u>

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°2021-PES056 dont la société Bureau Véritas est titulaire ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 011, fonction 020, article 6156 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_177 : Construction d'un nouvel équipement aquatique à Pessac - Mission de Contrôle Technique - Attribution marché

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché avec la société SOCOTEC ;
- de déclarer que les crédits seront prélevés sur l'opération PE113O013-3828/23-413-2313 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_178: Ecoles Jean Cordier - Travaux de restructuration et d'extension - Délai d'exécution Marché SOPREMA - Exonération des pénalités de retard

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ne pas appliquer de pénalités de retard à la société SOPREMA titulaire du marché n°2018-18010D.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_179: Rénovation de la piste d'athlétisme et du système d'arrosage du Stade André Nègre - LOT N°1 Terrassement-VRD /Sol et équipements sportifs - Exonération des pénalités de retard

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'exonération totale des pénalités de retard encourues par la société

EUROVIA GIRONDE pour un montant de 68 231, 80 € HT au titre du marché 2021-PES0048 relatif la rénovation de la piste d'athlétisme et du système d'arrosage du Stade André Nègre – lot N°1 Terrassement - VRD /Sol et équipements sportifs ;

-d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de cette exonération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_180 : Engins des services de free-floating - Occupation du domaine public - Tarifs de la redevance</u>

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les redevances énumérés dans le présent rapport ;
- que les recettes seront imputées sur la ligne 70321 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : Sylvie BRIDIER

aff n°DEL2022_181 : Jalonnement de proximité - Attribution de concession de services

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le choix de la société SICOM SA et le contrat de concession de services avec cette même société ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de services et ses annexes, joint à la présente délibération, avec la société SICOM SA pour une durée de dix (10) années à compter de sa notification ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure et disposition relatives à la fin de la procédure de concession de services ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les décisions pour l'exécution de ce contrat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_182 : Placéco - Bordeaux Média - Adhésion 2022

Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à ce média pour l'année 2022 ;
- de verser à Bordeaux Média, par mandat administratif sur présentation d'une facture, la somme de 359,00 € TTC (trois cent cinquante neuf euros) correspondant au montant de l'adhésion pour l'année concernée ;
- de dire que cette dépense est inscrite au budget de la Ville et sera prélevée à l'article 6281 code fonctionnel 023 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_183 : Véhicules communaux - Vente en ligne - Autorisation</u> Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente aux enchères en ligne les biens visés dans la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces ventes ;
- dire que les crédits sont inscrits au chapitre 024 du budget de l'exercice.

aff n°DEL2022_184 : A'URBA - Convention annuelle 2022 - Choix d'étude et attribution de subvention de fonctionnement

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle 2022 et le programme de travail avec l'A'urba tels que présentés ci-joint ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'A'Urba ;
- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 25 000 € au profit de l'A'URBA :
- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget fonction 820 article 6574 natana 4198.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_185: Aménagement de la rue Pierre Loti - Cession d'une emprise de terrain à Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession à titre gratuit d'une emprise d'environ 106 m², à détacher de la parcelle EV237, à Bordeaux Métropole ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_186 : Parc Ampéris - Ancien site Thalès - Dénomination de voies</u> nouvelles

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à dénommer les voies suivantes :

Rue Adrienne BOLLAND Esplanade Jean-Claude DALBOS

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_187 : Groupe scolaire Jeanne d'Arc - Forfait élève - Participation 2022 au fonctionnement

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 326 660 € à l'Association de Gestion des Établissements Assomption au titre de l'année 2022 ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 65 article 6574 fonction 212 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_188 : Restaurant administratif Roger Cohé - Tarifs 2022-2023</u> Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les grilles tarifaires proposées à compter du 1er septembre 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à dénoncer les conventions existantes et à signer les nouvelles conventions avec des organismes d'intérêt public et administrations accueillis.

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2022 189 : Services de restauration scolaire avec pause méridienne, des accueils péri et extrascolaires et des activités Saint-Lary de la Ville de Pessac - Tarifs 2022-2023

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs 2022-2023 des services de restauration scolaire, des accueils péri et extrascolaires ainsi que les activités Saint-Lary et leurs conditions d'application à compter de la rentrée scolaire 2022 ;
- d'imputer les recettes sur les crédits ouverts au chapitre 70 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement de ces activités.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention: Patrick CHAVAROT, Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD,

Cédric TERRET, Benoist REMEGEAU

Contre: Sébastien SAINT-PASTEUR, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE,

Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Élodie CAZAUX

aff n°DEL2022_190 : Transports scolaires pour les collèges pessacais - Tarifs 2022-2023

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la nouvelle tarification à 58 €;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant ;
- de verser les recettes au chapitre 70 du Budget de la Ville.

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2022_191 : Aménagement de la plaine des sports du Haut Livrac Phase 1 - Présentation du projet, plan de financement prévisionnel et demande de subvention

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la phase 1 du projet d'aménagement de la Plaine des Sports du Haut-Livrac ;
- d'approuver le plan de financement de la phase 1 du projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives à la phase 1 du projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la phase 1 du projet ;
- d'inscrire les crédits au chapitre PE110O005T16 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_192 : Création d'un équipement aquatique à Cazalet – Actualisation du plan de financement prévisionnel et demandes de subvention</u> Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement actualisé du projet de construction de la piscine Cazalet :
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant ;
- de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 20,21 et 23 et les recettes imputées au chapitre 13 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_193 : Centre Equestre de Pessac Romainville - Tarifs 2022-2023</u> Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs annexés proposés par la SAS Centre Équestre Pessac Romainville à compter de la saison 2022/2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents permettant leurs mises en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_194: Pessac Animation - Tarifs et conditions d'application à partir du 1er septembre 2022

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés et leurs conditions d'application à compter du $1^{\rm er}$ septembre 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement de ces activités ;
- de déclarer que les recettes seront imputées au PE115O003 70/422/70632 du budget principal de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_195 : Pratiques Artistiques et Musicales Accompagnées (PAMA) - Tarifs des Activités - Complément</u>

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'évolution de cette offre tarifaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la participation d'organismes extérieurs au financement de ces activités ;
- d'inscrire les recettes au chapitre PE1150003 70/422/70632 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_196 : Centre Equestre Pessac Romainville - DSP - Avenant n°5</u> Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°5 au contrat de Délégation de Service Public Centre Équestre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_197 : Stade Nautique de Pessac - DSP - Avenant n°3</u> Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public Stade Nautique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

aff n°DEL2022_198: Organisation du Ping Tour - Convention de partenariat avec la Fédération Française de Tennis de Table

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention entre la Ville, et la FFTT;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ;
- d'inscrire les crédits au chapitre PE113E01 011/414/6232 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_199 : Création d'un CitésLab sur les communes de Talence et Pessac - Convention de partenariat avec BPIFRANCE</u>

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la création d'un CitésLab Talence/Pessac ;
- d'approuver le choix des 2 communes d'un portage administratif du CitésLab Talence/Pessac par la commune de Pessac ;
- de valider le plan de financement prévisionnel du CitésLab Talence/Pessac ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec BPIFRANCE la convention relative au CitésLab Talence/Pessac ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter annuellement, pour les années 2022, 2023 et 2024, auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et de Bordeaux Métropole, les subventions relatives à la mise en place du CitésLab Talence/Pessac ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 11 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2022_200 : Création d'un CitésLab sur les communes de Talence et Pessac - Convention de partenariat avec la commune de Talence

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la commune de Talence la Convention de partenariat relative au CitésLab Talence/Pessac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_201 : CitésLab Talence / Pessac – Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet</u>

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la création d'un emploi non permanent pour la période 2022 / 2024 ;
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet;
- de dire que la rémunération et les contributions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune, chapitre 012.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_202 : Nouvelle Charte de la vie associative pessacaise - Adoption</u> Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la charte de la vie associative pessacaise tel que rédigée avec les représentants d'associations pessacaises dont la maison des associations de Pessac ;
- de prévoir d'effectuer un bilan de sa mise en œuvre en concertation avec les représentants des associations pessacaises dans un délai de deux ans à compter de la présente délibération.

<u>aff n°DEL2022_203 : Règlement d'utilisation des salles municipales - Adoption</u> Le Conseil Municipal décide :

- de valider le règlement d'utilisation des salles municipales tel que rédigé avec les représentants d'associations pessacaises dont la Maison Des Associations de Pessac ;
- de prévoir d'effectuer un bilan de sa mise en œuvre en concertation avec les représentants des associations pessacaises dans un délai de deux ans à compter de la présente délibération ;
- de le diffuser sur les supports de communication de la Ville afin de le faire connaître le plus largement possible.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_204 : Associations - Subventions - Répartition 2022 n°4</u> Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_205 : Opération « Espace sans tabac » - Convention de partenariat avec La Ligue contre le Cancer Gironde - Avenant n°1</u> Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la création d'un nouvel « Espace Sans Tabac » à la Plaine des Arrestieux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat joint à la présente délibération et tout document afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n°DEL2022_206 : Programmation Saison Culturelle - Tarifs 2022-2023</u> Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les grilles tarifaires détaillées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'ensemble de la programmation dont les crédits seront prélevés au chapitre 011, compte 60/42 du budget de la Ville ;
- de dire que les recettes seront versées au chapitre 70 compte 70-62 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21H35.